
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'aménagement hydroélectrique
de la Onzième Chute de la rivière Mistassini
par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
sur le territoire des municipalités de Girardville
et Notre-Dame-de-Lorette**

Dossier 3211-12-164

Le 28 juillet 2014

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'aménagement hydroélectrique de la 11^e chute de la rivière Mistassini sur le territoire des municipalités de Girardville et Notre-Dame-de-Lorette par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2009-12-23	Réception de l'avis de projet
2010-01-22	Délivrance de la directive
2010-03-02	Réception de l'avis de projet révisé
2012-07-23	Réception de l'étude d'impact
2012-11-28	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2013-07-11	Réception du document de réponses à la première série de questions et commentaires du ministère
2014-01-15	Transmission d'un deuxième document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2014-07-07	Réception de l'addenda no 1 et du document de réponses à la deuxième série de questions et commentaires du ministère

2. DESCRIPTION DU PROJET

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, un organisme à but non lucratif, est une société de développement de projets d'énergie renouvelable dans la région du Lac-Saint-Jean. Elle est le fruit de la collaboration du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean et des MRC du Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine. Cet organisme, créé le 27 septembre 2007, constitue un partenariat unique pour le développement économique régional au Québec. Pour la première fois, des organismes municipaux et une communauté autochtone s'allient afin d'assurer un leadership local dans la mise en valeur des ressources du territoire.

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean désire réaliser un projet d'aménagement d'une petite centrale hydroélectrique d'une puissance de 18,3 MW sur le site de la Onzième Chute de la rivière Mistassini. Ce projet a été retenu par Hydro-Québec, le 30 juin 2010, lors d'un processus d'appel d'offres réalisé dans le cadre du Programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins. Ce programme visait l'acquisition d'un bloc d'énergie produit au Québec à partir de nouveaux projets hydroélectriques communautaires ou autochtones, pour une capacité totale installée de 150 MW.

Le projet est localisé dans les municipalités de Notre-Dame-de-Lorette et de Girardville au Lac-Saint-Jean, soit dans la MRC de Maria-Chapdelaine. L'aménagement hydroélectrique proposé est au fil de l'eau et consiste à exploiter la force hydraulique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini.

L'emplacement retenu pour la mise en place des ouvrages est caractérisé par la présence d'îles et de rapides. Le bras Ouest de la rivière est rectiligne et étroit; son lit est composé de roc et le débit est contrôlé par un rétrécissement localisé à mi-longueur du bras Ouest. Le bras Est de la rivière, plus large, contourne l'île la plus grande et se termine sur une chute d'eau de l'ordre de 10 m de hauteur venant rejoindre le bras Ouest. La rivière suit ensuite son cours en formant des rapides sur une distance d'environ 200 m en aval de la Onzième Chute.

Le projet comprend des seuils déversoirs de contrôle, un canal d'amenée en rive gauche captant l'eau provenant du bras Est de la rivière, un ouvrage de fermeture permettant d'isoler le canal, une prise d'eau accolée à la centrale, la centrale elle-même qui comprend deux groupes turbines-alternateurs à axe vertical de type Kaplan et un canal de fuite.

Le projet vise à soutenir le développement économique local et à maximiser les retombées pour la communauté, tout en respectant les valeurs et les intérêts du milieu d'insertion du projet. Le projet vise ainsi la création de richesse pour la communauté. En effet, il servira de levier de développement économique permettant la réalisation d'autres projets communautaires. Les revenus générés par le projet seront placés dans des fonds de développement économique dédiés qui bénéficieront à la communauté.

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean prévoit aussi réaliser un projet de parc écotouristique sur le site de la Onzième Chute. Ce parc sera mis en place parallèlement au projet hydroélectrique, en guise de mesure d'atténuation particulière. Le concept du projet écotouristique prévoit l'aménagement d'un réseau de sentiers récréatifs qui permettra de créer un lien inter-rives, en passant par les îles de la Onzième Chute. Il est également prévu d'aménager des accès routiers au site, incluant notamment la construction de deux ponts pour véhicules récréatifs, une passerelle piétonnière localisée dans le bras Est, ainsi qu'un pôle d'accueil et de services sur l'île principale.

L'initiateur estime des retombées économiques globales d'environ 108,4 M\$ pendant la période de construction et de 39,8 M\$ lors des 25 premières années d'exploitation de la centrale (montants évalués sans indexation annuelle). La création d'emplois est estimée globalement à 547 années-personnes (effets directs, indirects et induits) durant la phase de construction et à 4,8 années-personnes en phase d'exploitation.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise au Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- la Direction de l'écologie et de la conservation;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, secteur Faune;
- le secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

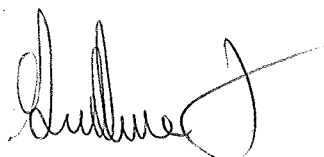
- SOCIÉTÉ COMMUNAUTAIRE DU LAC SAINT-JEAN. *Aménagement hydroélectrique communautaire de la Onzième Chute de la rivière Mistassini – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 : Rapport*, par le consortium Cegertec Aecom, juillet 2012, 397 pages;

- SOCIÉTÉ COMMUNAUTAIRE DU LAC SAINT-JEAN. *Aménagement hydroélectrique communautaire de la Onzième Chute de la rivière Mistassini – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 : Annexes*, par le consortium Cegertec Aecom, juillet 2012, 24 annexes;
- SOCIÉTÉ COMMUNAUTAIRE DU LAC SAINT-JEAN. *Projet d'aménagement hydroélectrique communautaire de la 11^e Chute de la rivière Mistassini – Rapport de préconsultation sur l'étude d'impact*, consultations réalisées entre le 30 mai 2012 et le 13 juin 2013, 5 onglets;
- SOCIÉTÉ COMMUNAUTAIRE DU LAC SAINT-JEAN. *Aménagement hydroélectrique communautaire de la Onzième Chute de la rivière Mistassini – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs*, par le consortium Cegertec Aecom, juillet 2013, 83 pages et 1 annexe;
- SOCIÉTÉ COMMUNAUTAIRE DU LAC SAINT-JEAN. *Aménagement hydroélectrique communautaire de la Onzième Chute de la rivière Mistassini – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses à la deuxième série de questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, par le consortium Cegertec Aecom, juin 2014, 15 pages;
- SOCIÉTÉ COMMUNAUTAIRE DU LAC SAINT-JEAN. *Aménagement hydroélectrique communautaire de la Onzième Chute de la rivière Mistassini – Addenda no 1 à l'étude d'impact sur l'environnement*, par le consortium Cegertec Aecom, juin 2014, 81 pages et 3 annexes;
- Lettre de M. Marc Morin, de la Société de l'énergie communautaire du Lac Saint-Jean, à M. Hervé Chatagnier, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 24 juillet 2014, concernant l'engagement à transmettre le résumé de l'étude d'impact avant la période d'information et de consultation publiques, 1 page.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de janvier 2010. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Guillaume Thibault, M. Sc Eau, M. Sc. Biologie végétale

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels

